

Un état d'esprit partagé

EMPLOI Le temps partagé, une autre forme d'emploi qui intéresse surtout les postes fonctionnels. CTP Guyenne organise régulièrement des réunions d'information à ce sujet

Crée en 1993 l'association CTP Guyenne (Compétences en temps partagé) compte une soixantaine d'adhérents. Affiliée à la FNATT (fédération nationale du travail à temps partagé) comme 50 de ses conseillers, elle s'est donnée pour mission de valoriser le travail en temps partagé auprès des principaux acteurs de l'emploi, y compris les demandeurs d'emploi.

« Nous avons un turn over important des adhérents : dès qu'ils ont trouvé un emploi, ils partent et laissent la place à d'autres », explique Dominique Leplaideur, administrateur chargée de la communication de CTP Guyenne.

Ce concept existe depuis longtemps. Le travail en temps partagé représente une forme d'emploi atypique. Il recouvre deux formes de travail bien distinctes : le multi-salariat (une personne travaille à temps partiel pour plusieurs entreprises) et le groupement d'employeurs (être salarié d'une association d'entreprises qui vous envoie travailler chez l'un de ses adhérents, selon les besoins).

C'est le premier cas qui intéresse CTP Guyenne. « Au fil des années, le multi-salariat a plus ou moins évolué vers la multi-activités. Un salarié a plusieurs cordes à son arc et peut proposer aux entreprises différents types de compétences. » L'association s'adresse essentiellement à des postes d'encadrement : directeurs financiers, DRH, qualitatifs, informaticiens... Bien qu'il y ait eu au sein des adhérents, des postes de secrétaires. Tous possèdent une solide expérience (+ de 10 ans) dans leur métier. Dans tous les cas, elle doit correspondre à un choix de vie.

Démarcher les employeurs

Les principaux employeurs sont des PME de 10 à 200 salariés. En pratique, la prospection n'est pas toujours évidente : « Quand nos adhérents s'inscrivent, nous leur proposons un accompagnement



Dominique Leplaideur, concernée au premier chef par le travail en temps partagé, est bien placée pour évoquer le dossier. PHOTO ILEB

binôme aux employeurs de la région pour faire la promotion de ce type de fonctionnement. » Les principales objections des employeurs sont la confidentialité et le manque de disponibilité. C'est notamment sur ces deux points que CTP Guyenne doit arriver à les convaincre.

« D'une part les salariés peuvent signer des clauses de confidentialité et d'autre part, il leur est conseillé de se garder un temps de battement pour pouvoir répondre aux éventuelles exigences de leurs employeurs. Il n'est pas rare d'ailleurs de voir un salarié être embauché à plein temps au bout de quelques mois ». Une fois le poste défini, trois personnes de

pour un entretien de recrutement classique. La personne choisie signera au moins deux contrats de travail avec des employeurs différents. Elle se partagera la semaine entre les entreprises.

« Une fois embauché, pour réussir, il faut être très adaptable : dans la même semaine, vous allez changer de société, de culture d'entreprise, de patron, de collègues, d'objectifs. Ces changements ne sont pas toujours évidents.

Le multi-salariat représente une solution idéale pour les cadres ayant un esprit indépendant. En même temps, ce type d'emploi permet de partager les risques, si vous êtes licenciés par un employeur, il vous en restera toujours

deur. Pour les employeurs, surtout pour les PME, l'intérêt est évident. Elle leur permet d'embaucher un cadre expérimenté qui leur est nécessaire à mi-temps ou à temps alors qu'elle n'aurait pas forcément les moyens d'en engager un à plein temps.

« Je travaille moi-même temps partagé notamment à Avtec et j'organise de l'événement pour d'autres entreprises. Bien il faut être très organisé, mais c'est aussi une grande liberté de valloir ainsi », conclut Dominique Leplaideur.

Isabelle Le Blanc

La prochaine réunion de CTP Guyenne aura lieu le 4 janvier prochain. Rensei

LE BLOG NOTES

LES DIFFÉRENTES FORMES DU TEMPS PARTAGÉ

Le groupement d'employeur, c'est à dire un ou des salariés dépendants de plusieurs entreprises s'étant mis d'accord par ailleurs pour gérer ensemble une ou plusieurs personnes. Ce système permet au salarié d'avoir un contrat de travail unique. Pour connaître leur fonctionnement vous pouvez consulter GEA (Gironde Emploi Agricole) le groupement d'employeur girondin spécialisé dans l'agriculture et la viticulture <http://www.gea-geca.com/agri/index.php>

Le multi-salariat, c'est-à-dire un salarié ayant plusieurs contrats de travail (au moins deux) à temps partiel dans des entreprises différentes, pouvant appartenir à des secteurs d'activités différents. Sur le site du Ministère de l'emploi, allez en haut à droite de votre écran sur le moteur de recherche. Tapez « temps partagé » et vous trouverez des fiches pratiques. <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>

Le détachement d'entreprise par le biais de l'ETTP : Entreprise qui met à la disposition des clients un ou des salariés à temps plein ou à temps partiel. Contrairement donc aux activités d'une société de portage, qui

ne fait que faire réaliser par ses salariés une mission définie avec son client, une ETTP peut donc « mettre à disposition » un salarié sous la subordination du client. Pour connaître la réglementation prévue pour l'ETTP, vous pouvez consulter sur le site de Legifrance, le Chapitre IV bis : Travail à temps partagé et l'article L124-24 (abrogé au 1er mai 2008). <http://www.legifrance.gouv.fr/>

LIENS À CONSULTER

L'Observatoire du temps partagé qui dépend de l'Association Nationale des Directeurs et Cadres de la fonction Personnel (ANDCP). Il propose un livret pratique sur le temps partagé en multi-salariat, un réseau de cor-

respondants locaux en région, des permanences hebdomadaires pour se renseigner. Son site est en cours de rénovation en ce moment. <http://www.andrh.fr/>

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TRAVAIL À TEMPS PARTAGÉ (FNATT)

<http://www.fnatt.com/> Actualités, dossiers et offres d'emploi sont consultables sur le site. La FNATT regroupe plus de 50 associations en France. Dont CTP Guyenne sur lequel vous pouvez à la fois déposer votre cv, et consulter les offres. <http://ctpguyenne.com/>